



## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 14 février 2020

### **2<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2020-2-2-6

#### **Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

#### **Service consulté**

Service Attractivité des Territoires

## **SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS À VOCATION TOURISTIQUE**

Résumé : Dans le cadre du soutien aux organismes et aux associations à vocation touristique, il est proposé :

- d'attribuer, au titre de l'année 2020, un montant total de 54 150 € en faveur de trois associations,
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et le Département et de m'autoriser à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme lors de la réunion du 17 janvier 2020.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux organismes et aux associations à vocation touristique, le Département a réceptionné trois demandes de subventions de fonctionnement pour 2020.

### **1. Association La Ronde des Fêtes**

Créée en 1982, la Ronde des Fêtes est une fédération qui comprend 66 localités et organismes adhérents, pour la plupart haut-rhinois.

L'association a un rôle important de fédération et d'impulsion, faisant vivre des fêtes traditionnelles et des dynamiques locales, à travers les missions suivantes :

- promotion des manifestations, grâce à plusieurs outils de communication (site Internet, brochure, affiches, spots publicitaires, articles de presse, etc...), dans toute l'Alsace, la Suisse, l'Allemagne, le Territoire de Belfort...
- mise à disposition de matériel,
- services et conseils aux membres de la Ronde des Fêtes, dont l'organisation de colloques et de forums et l'édition d'un guide pratique.

En 2019, pour sa 37<sup>ème</sup> édition, elle a fait la promotion de plus de 60 fêtes, qui ont accueilli de 400 à 500 000 visiteurs et ont fédéré plus de 500 associations.

Pour 2020, la Ronde des Fêtes sollicite une aide financière de 3 150 € au titre du soutien aux organismes à vocation touristique. Ce montant est inscrit au budget départemental 2020.

Il vous est ainsi proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 3 150 €, pour un budget prévisionnel de 115 500 € (annexe 1), à l'instar du montant attribué en 2019.

## **2. Club Vosgien du Haut-Rhin**

La vocation de l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin est d'apporter un soutien et une aide matérielle et financière à ses 29 associations locales, représentant plus de 10 000 membres.

Elle verse en effet, de manière annuelle, une contribution financière à chaque association locale haut-rhinoise, destinée à couvrir une part des dépenses engagées dans le cadre de ses missions.

Les actions menées par le Club Vosgien du Haut-Rhin et par ses associations locales sont les suivantes :

- promotion du tourisme pédestre dans le Massif des Vosges, le Sundgau et la Plaine du Rhin,
- création et entretien de plus de 5 355 km de sentiers (entretien du balisage, du mobilier mis à disposition des randonneurs, panneaux d'accueil, aires de repos ...) ;
- publication de cartes et guides,
- organisation d'excursions,
- organisation, avec des établissements scolaires, de sorties éducatives de jeunes, afin de favoriser un éveil à la nature et à son environnement et de développer des liens intergénérationnels,
- participation à la mise à jour des sentiers sur les cartes de l'Institut Géographique National,
- mise à jour de la numérisation des sentiers pédestres du Club Vosgien sur le site InfoGeo68 du Département,
- coopération avec le Schwarzwaldverein et la Regio Basiliensis, notamment pour la promotion du sentier Interregio dans le sud du département.

L'investissement prévisionnel des bénévoles pour l'année 2020 dans les actions relatives aux sentiers pédestres, avec 275 baliseurs, représentera quelques 21 000 heures et l'acquisition du matériel et des dépenses d'environ 93 000 €.

Pour 2020, le Club Vosgien du Haut-Rhin sollicite une aide financière de 36 000 € au titre du soutien aux organismes et associations à vocation touristique. Ce montant est inscrit au budget départemental 2020.

Il vous est ainsi proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 36 000 €, pour un budget prévisionnel de 37 460 € (annexe 2), à l'instar du montant attribué en 2019 et en 2018.

Cette aide sera répartie comme suit :

- 32 000 € permettant de soutenir les actions des associations locales haut-rhinoises,
- 4 000 € attribués au titre de la mission réalisée par l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et les associations locales dans le cadre de la mise à jour de la numérisation des sentiers pédestres du Club Vosgien sur le site InfoGeo68 du Département.

Une convention de partenariat et de financement pour l'année 2020 sera conclue, définissant les missions et engagements de l'association et les modalités de versement de la subvention.

Il est précisé que l'association départementale du Club Vosgien ne bénéficie d'aucun autre financement public pour son fonctionnement.

### **3. Association Gîtes de France du Haut-Rhin**

L'Association des Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin, plus connue sous l'appellation Relais Départemental des Gîtes de France du Haut-Rhin, est le représentant au niveau du Haut-Rhin de la Fédération Nationale des Gîtes de France.

Elle gère plus de 1 000 structures (gîtes, chambres d'hôtes, citybreak, camping à la ferme, ...). En 2018, on compte 62 créations d'hébergements « Gîtes de France » et 67 fermetures. Le nombre d'hébergements est relativement constant ces dernières années.

Gîtes de France 68 est également actionnaire majoritaire de la SAS Destination Haute-Alsace, sise dans les mêmes locaux, agence de réservation touristique qui propose des séjours packagés.

Le Département soutient chaque année cet organisme pour la mise en œuvre de ses différents objectifs : labellisation des structures et classement des meublés de tourisme, formation des propriétaires, éductours, actions de promotion...

Pour 2020, l'association sollicite une aide financière de 15 000 € au titre du soutien aux organismes à vocation touristique. Ce montant est inscrit au budget départemental 2020.

Il est donc proposé de lui accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 € pour un budget prévisionnel de 375 500 € (annexe 3), à l'instar du montant attribué en 2019 et en 2018.

Cette association ne bénéficie d'aucun autre financement public pour son fonctionnement.

Au vu de ce précède, je vous propose :

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 3 150 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement au titre de 2020,
  - 15 000 € à l'association « Gîtes Ruraux de France et du Tourisme Vert du Haut-Rhin » pour son fonctionnement au titre de 2020,

Ces subventions seront versées en une seule fois dès transmission des justificatifs correspondants.

- 36 000 € à l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin pour son fonctionnement au titre de 2020.
- d'approuver la convention de financement à intervenir entre l'association départementale du Club Vosgien du Haut-Rhin et le Département jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à la signer. La subvention correspondante susmentionnée sera versée en deux fois, un acompte de 50 % dès signature de la convention par les parties et le versement du solde au cours du second semestre au vu de la présentation du bilan et du compte de résultats de l'année N-1.
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT